



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 131115

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la décision de retirer le médicament alfalastin de la liste T2A et de ses conséquences pour les patients souffrant d'un emphysème sévère par déficit en alpha-1 antitrypsine. En effet, l'alfalastin est un médicament qui permet de soulager les patients atteints d'emphysème sévère par déficit en Alpha-1 antitrypsine. Cette maladie génétique rare atteint le patient, enfant ou adulte, au niveau du foie et des poumons. L'atteinte hépatique se caractérise par des anomalies du bilan sanguin pouvant aller jusqu'à la cirrhose. Dans ce cas, seule la transplantation peut être envisagée. Concernant l'atteinte pulmonaire, cette dernière se caractérise par un emphysème irréversible avec un degré progressif de handicap. À ce titre, l'alfalastin permet de stabiliser l'emphysème et donne, par conséquent, la possibilité aux patients de recouvrer une autonomie partielle. Bien que ce traitement, lourd et hebdomadaire, ne puisse être administré qu'à l'hôpital, il reste le seul espoir pour les patients puisqu'il n'existe, à ce jour, aucun traitement curatif. Par conséquent, la prise en charge de l'Alfalastin est primordiale pour assurer la stabilisation de l'emphysème et ainsi retarder la procédure de transplantation. Ce médicament, dont le coût est extrêmement élevé, ne fait pas l'objet d'une prise en charge par les hôpitaux compte tenu de son inscription dans liste T2A. Cependant, la volonté de retirer l'alfalastin de cette liste risque de fortement pénaliser les patients concernés et pose la question de l'égalité de tous face à l'accès au traitement. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser les motivations qui conduisent l'alfalastin à être retiré de la liste T2A et les mesures qu'il compte prendre pour garantir aux patients atteints d'emphysème sévère par déficit alpha-1 antitrypsine un accès à ce traitement.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131115

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2535

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)